



INTITULE DE LA FORMATION : Préparation à la certification ACQPA

Client : LIP INTERIM

Devis n° V2026/0169

FORMATIONS POUR L'INDUSTRIE

Site internet : <https://www.ifipeinture.com>

DEVIS

INTITULE DE LA FORMATION :

Préparation à la certification ACQPA – Niveau 1

Option A, « Préparation de surface »

Option B, « Application par pulvérisation »

Option E, « Application brosse et Rouleau »

CLIENT : LIP INTERIM

Personne de contact : M. Jérémy FINOT

Tél. : 04 51 26 17 68

E-mail : jeremy.finot@groupelip.com

Adresse : 69 rue Jean Zay

CP/Ville : 69800 St Priest

Dossier suivi par : M Nicolas RIHET/ Mme Mélissa COURROUX

Tél. : 06 71 00 49 27 / 04.72.76.54.30

E-mail : sferus@ifipeinture.com/mcourroux@ifipeinture.com

Réf. : V2026/0168

Date : 05/05/2026

Date d'expiration du devis : 05/08/2026



INTITULE DE LA FORMATION : Préparation à la certification ACQPA

Client : LIP INTERIM
Devis n° V2026/0169

ANALYSE DES BESOINS

Cette offre de formation fait suite à votre demande du 05/05/2026
Vous souhaitez préparer 1 de vos salariés à la certification ACQPA
1 personne M. Jérôme VELIEN Niveau 1 options AB

OBJECTIFS DE FORMATION

A l'issue de la formation, être capable de :

■ Être capable de :

OPTION A :

- Répondre au QCM théorique
- Réaliser une préparation de surface par projection d'abrasif sur une éprouvette ACQPA suivant les exigences ACQPA
- Effectuer les contrôles de surface suivant les exigences ACQPA

OPTION B :

- Répondre au QCM théorique
- Appliquer une peinture époxy par pulvérisation haute-pression sur une éprouvette ACQPA en respectant les épaisseurs de peintures exigées par l'ACQPA

■ Validation : Certification ACQPA

L'obtention simultanée des options A+B permet d'acquérir l'option E par extension.

DUREE, CALENDRIER, HORAIRES DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 35 heures
- Calendrier :

■ **1 personne Semaine 26**, soit du 22/06/2026 au 26/06/2026, avec **examen début semaine 27**

■ Horaire de la formation : lundi 9h00 – 16h30, du mardi au jeudi : 8h00 – 16h30, vendredi : 8h00 – 12h00

LIEU DE LA FORMATION

Adresse : IFI Peinture 10 Rue Pierre Timbaud à Vénisieux (69)

PUBLICS BENEFICIAIRE

- Opérateur

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, sous conditions de compatibilité avec l'exercice du métier. Nous contacter.

EFFECTIF

Nombre de stagiaires : 1

Nombre de participants total par session : minimum 4 - 6 personnes au maximum par session



INTITULE DE LA FORMATION : Préparation à la certification ACQPA

Client : LIP INTERIM

Devis n° V2026/0169

PREREQUIS

- Maîtriser la langue française et les savoirs de base
- Maîtrise l'application haute pression (AIRLESS) et le respect des épaisseurs humide
- Maîtriser la projection d'abrasif et ses normes ISO de contrôles
- Avoir réalisé le positionnement transmis par IFI Peinture
- La formation s'adresse à des préparateurs de surface et peintres maîtrisant les techniques, à savoir : La préparation de surface par projection d'abrasifs pour l'option A, l'application de peinture par pulvérisation haute pression (AIRLESS) pour l'option B.

La formation préparatoire à la certification ACQPA n'est pas une formation d'apprentissage mais bien une préparation en vue du passage des épreuves de certification de l'ACQPA. Elle nécessite de disposer des compétences de base en matière de connaissances et de pratique courante des tâches des options choisies.

METHODE MOBILISEE

- Formation théorique en salle : 15 heures
- Mise en pratique en atelier : 20 heures
- Particularités :
 - **E.P.I. non fournis** (dans le cas où le stagiaire n'aurait pas en tout ou partie ses EPI, des EPI seraient fournis et facturés à l'entreprise à raison de **80 € HT par stagiaire**)
 - La présence d'un traducteur est nécessaire pour les salariés non francophones. Le choix du traducteur et les frais de son intervention sont à la charge de l'employeur.
- Plan directeur :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	Accueil Présentation de l'examen ACQPA Cours théorique	Cours théorique
Mardi	Exercices pratiques en ateliers	Exercices pratiques en ateliers
Mercredi	Exercices pratiques en ateliers	Exercices pratiques en ateliers
Jeudi	Exercices pratiques en ateliers	Exercices pratiques en ateliers
Vendredi	Révision des notions théoriques QCM	EXAMEN LA SEMAINE SUIVANTE



INTITULE DE LA FORMATION : Préparation à la certification ACQPA

Client : LIP INTERIM

Devis n° V2026/0169

MODALITES FINANCIERES

Notre tarif est de **1.300,00 € HT par personne**, soit : 1.300,00 € HT = 1 300,00 HT

soit 1 560,00 € TTC pour l'ensemble de la formation.

(Prix forfaitaire : toute absence ou abandon ne donnera pas lieu à déduction)

Ce prix comprend :

- ☐ La préparation
- ☐ L'animation
- ☐ Les frais de déplacement éventuels du formateur
- ☐ La remise d'un support pédagogique

Ce prix ne comprend pas les frais d'inscription à l'examen ACQPA.

Les dossiers et règlement pour l'examen sont à effectuer directement auprès de l'ACQPA, 4 semaines avant l'examen :

ACQPA – Mme Clémence FOUQUERAY
Gestionnaire de Certification des Opérateurs
10, rue de Débarcadère - 75017 PARIS
Tél: 01.40.55.13.47 – Mail : clemence.fouqueray@acqpa.com

L'organisation de l'examen dépend exclusivement de l'ACQPA. IFI PEINTURE n'a aucun regard sur les délais de corrections des épreuves, la remise des résultats etc. Pour les conditions et les modalités de l'examen, veuillez vous rapprocher de l'ACQPA.

MODALITES DE FACTURATION ET DE REGLEMENT

- Dès l'inscription, une facture sera établie et adressée à l'entreprise pour un paiement par avance
- Le règlement de la facture devra avoir lieu, en totalité, avant le premier jour de formation. **A défaut, le candidat ne sera pas accepté en formation**

En cas de prise en charge par un OPCO ou tout autre financeur, il appartiendra à l'entreprise de demander le remboursement de la formation auprès dudit financeur (une facture acquittée pourra être délivrée sur demande).

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- QCM
- Evaluation des exercices pratiques en atelier

PROGRAMME DE FORMATION

■ SABLAGE (option A)

LES NORMES

- La rugosité selon la norme ISO 8503
- Le degré de soins selon la norme ISO 8501-1

LES SURFACES

- Les différents types d'abrasifs
- Préparation du poste de travail
- Vérification de sécurité (cabine, cagoule, ...)
- Mise en place et vérification des branchements

LE MATERIEL

- Marche/arrêt du compresseur, principe de fonctionnement
- Vérifications des niveaux du compresseur
- Marche/ arrêt sableuse, principe de fonctionnement
- Réglage débit d'abrasif
- Gestuelle, distance de travail, angle, ...

LES CONTROLES

- Température
- Hygrométrie
- Point de rosée

■ APPLICATIONS EPOXY PAR PULVÉRISATION (option B)

PREPARATION DU POSTE DE TRAVAIL

- Choix du matériel de pulvérisation
- Choix des buses
- Choix des tamis

CONTRÔLE DES CONDITIONS D'APPLICATION

- Température
- Hygrométrie
- Point de rosée

PRÉPARATION DES PRODUITS

- Rapport de dosage en volume
- Dilution
- Consistance
- Filtration des produits

MISE EN ŒUVRE DES MATERIELS

- Mise en Marche/Arrêt
- Réglage des paramètres de pulvérisation
- Nettoyage du matériel
- Gestuelle sur pièce ACQPA

CONTRÔLE

- Épaisseurs humides
- Épaisseurs sèches

MAINTENANCE DE 1^{er} NIVEAU

- Tamis
- Diaphragmes, buses défectueuses
- Clapets anti-retour des pompes haute pression
- Qualité de l'air comprimé.

RECLAMATION

Pour toute réclamation vous pouvez contacter le service qualité à l'adresse suivante : qualite@ifipeinture.com
Nous mettrons tout en œuvre pour vous répondre dans les plus brefs délais.



INTITULE DE LA FORMATION : **Préparation à la
certification ACQPA**

Client : **LIP INTERIM**

Devis n° **V2026/0169**

À retourner par mail à mcourroux@ifipeinture.com

BON POUR ACCORD

Pour valider le devis, merci de nous retourner par mail :

- Le BON POUR ACCORD daté et signé
- Le BULLETIN D'INSCRIPTION dûment complété
- Le QUESTIONNAIRE PRE REQUIS dûment complété par **TOUS** les candidats inscrits à la formation

Le signataire du présent document reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente (CGV) jointes au devis et reconnaît les avoir acceptées

Date : **06/05/2026**

Nom et prénom du signataire : **MANEN Sophie**

Fonctions : **Responsable Administrative ITN**

Signature précédée de la mention
« bon pour acceptation du devis et des CGV »

"Bon pour acceptation du devis et des CGV"

Tampon entreprise

LIP LYON METAL
1^{er} étage - Porte B - 69/rue Jean Zay
69800 SAINT-PIERRE
Tél. 04 51 26 17 68
SIRET 981 323 643 00103 - APE 78.20 Z
SASU au capital de 3 847 352 €



INTITULE DE LA FORMATION : Préparation à la certification ACQPA

Client : LIP INTERIM

Devis n° V2026/0169

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par mail à mcourroux@ifipeinture.com

Inscription participants :

NOM	PRENOM	Si formation ACQPA : NIVEAU & OPTION(S)
VELIEN	Jérôme	ACQPA N1 AB
Personnel en situation de handicap nécessitant une adaptation de la formation		Oui ☐ Non ☒

● Informations entreprise

Raison sociale LIP LYON METAL ITN

Adresse 69 rue Jean Zay

N° SIRET 981 323 843 00103

Code NAF (APE) 7820Z

Représentant légal Virginie CHAUMET

Code postal 69800 Ville Saint Priest

N° TVA intracommunautaire FR07981323843

● Signataire de la convention de formation

Nom/Prénom

Fonction

Tél

E-mail

● Informations facturation

Adresse de facturation (si différente)

● Coordonnées service comptabilité fournisseur

Nom/Prénom interlocuteur

Fonction

Tél

E-mail groupelip@evaneo.fr

QUESTIONNAIRE PRE REQUIS

« FORMATION PREPARATOIRE A LA CERTIFICATION ACQPA »

À retourner par mail à mcourroux@ifipeinture.com

Nom : Velien	Prénom : Serome	Entreprise : Groupe Lip
---------------------	------------------------	--------------------------------

Vous êtes inscrit aux épreuves (merci de cocher la ou les cases correspondantes) :

- Niveau : 1 ☒ 2 ☐
- Option : a ☒ b ☒ c ☐ d ☐ e ☒
- a- Grenaillage
- b- Application de peinture époxy à l'aide d'un pistolet haute pression (Airless)
- c- Métallisation
- d- Application d'éthyl silicate de Zinc au pistolet haute pression
- e- Application brosse et rouleau

Expérience dans le métier :

- Pratiquez-vous les différentes options que vous avez cochées ci-dessus ? oui ☒ non ☐
- Avez-vous déjà obtenu une certification ACQPA ? oui ☐ non ☒
- Si oui, indiquez : le niveau et l'option :
l'année d'obtention :

Selon l'option ou les options auxquelles vous êtes inscrit, entourez « oui » ou « non » ou faites une croix dans la case en fin de ligne :

Si option A	
Utilisez-vous les normes ISO pour la préparation de surface ?	oui ☒ non ☐
Si oui lesquelles ?	
ISO 8502-3	☒
ISO 8503-1	☒
ISO 8501-1	☒
Si option B ou D	
A quelle fréquence utilisez-vous l'AIRLESS ?	
Régulièrement	☒
Occasionnellement	☐
Jamais	☐
Maitrisez-vous le choix de buses et les réglages de la pompe AIRLESS ?	oui ☒ non ☐



INTITULE DE LA FORMATION : Préparation à la certification ACQPA

Client : LIP INTERIM

Devis n° V2026/0169

Si option B ou D ou E		
Utilisez-vous les fiches techniques des peintures ?	☒ oui	☐ non
Savez-vous réaliser le contrôle des conditions climatiques avant d'appliquer les peintures ?	☒ oui	☐ non
Complétez-vous des documents de traçabilité ?	☒ oui	☐ non

Si option C		
Utilisez-vous la métallisation à la flamme ?	☐ oui	☐ non
Utilisez-vous la métallisation à l'arc ?	☐ oui	☐ non
A quelle fréquence utilisez-vous la métallisation ?		
Régulièrement	☐	☐
Occasionnellement	☐	☐
Jamais	☐	☐

Partie réservée au formateur IFI	
Nom du Formateur	
Observations	



INTITULE DE LA FORMATION : Préparation à la certification ACQPA

Client : LIP INTERIM

Devis n° V2026/0169

Conditions générales de vente IFI PEINTURE (IFI)

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par IFI pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Elles prévalent sur tout autre document du Client et en particulier sur ses conditions générales d'achat.

2. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros hors taxes. IFI est assujéti à la TVA.

Le règlement des factures est à effectuer à 30 Jrs fin de mois au comptant, sans escompte à l'ordre de IFI (sauf cas exceptionnels pour lesquels le règlement est à réception de facture). Ces modalités de paiement sont indiquées sur la facture.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. IFI aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à IFI.

IFI se réserve le droit de demander un paiement par avance. Le paiement devra avoir été réalisé au plus tard le premier jour de formation, à défaut, l'entrée en formation du participant sera refusée.

En cas de prise en charge de la formation par un OPCO, il appartiendra au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de prise en charge devra être communiqué avant le premier jour de formation. A défaut, la facture sera établie au nom de l'entreprise et transmise à celle-ci pour paiement (aucun avoir ne pourra être établi). Il appartiendra alors au client de demander le remboursement de la formation à son OPCO. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera facturée par IFI au Client.

3. Remplacement d'un participant

En cas d'empêchement, le client a la possibilité de remplacer l'Apprenant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de la validation préalable par IFI et de l'accord éventuel de l'OPCO.

4. Assiduité

Sauf cas de force majeure, l'apprenant, inscrit en formation, doit faire preuve d'assiduité. Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par IFI. En cas d'absence, la facturation distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par l'Apprenant et les sommes dues au titre des absences de la formation (indemnités forfaitaires).

5. Report ou Annulation de formation

En cas de report ou d'annulation de la formation du fait du Client, celui-ci doit prévenir IFI par écrit au plus tard 2 semaines avant le 1er jour de formation. Si ce délai de prévenance n'était pas respecté, IFI se réservera alors la possibilité de facturer au Client une indemnité forfaitaire de 50 % du montant total de la formation.

6. Horaires et accueil

Les conditions d'accueil des Apprenants et les horaires sont indiqués sur la convocation à la formation.

7. Effectif et ajournement

Pour de meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Le bulletin d'inscription annexé au devis doit être retourné dûment complété. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. IFI peut alors proposer au Client de participer à une nouvelle session.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, IFI se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

8. Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un dossier composé d'un devis, d'un bon pour accord, d'un bulletin d'inscription et des Conditions Générales de vente, est adressé par IFI au Client. Le bulletin d'inscription dûment renseigné et le bon pour accord, dûment renseigné, daté, tamponné, signé, doivent être retournés à IFI par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail... Une convention de formation est établie.

À l'issue de la formation, IFI remet une attestation de formation à l'Apprenant. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, IFI lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Apprenant peut être fournie au Client, à sa demande.

9. Obligations et cas de force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, IFI est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis à vis de ses Clients. IFI ne pourra pas être tenu responsable, à l'égard de ses Clients, en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident du formateur, les grèves ou conflits sociaux externes, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de IFI.

10. Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des documents, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par IFI pour assurer les formations ou remis aux Apprenants constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle.

À ce titre, le Client (Financier, Entreprise) et l'Apprenant s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de IFI. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client en vue de l'organisation ou l'animation de formations par ses soins ou par un tiers.

11. Descriptif et programme des formations

Le programme de formation est intégré au devis, il peut faire l'objet d'évolution demandée par le client. Un nouveau devis est alors édité. A réception du bulletin d'inscription, une convention de formation est envoyée au client.

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent, dans le devis, sont contractuels. Avant ou pendant la formation, ce programme peut être adapté à la demande du Client ou d'IFI après accord écrit des 2 parties.

12. Confidentialité et communication

IFI, le Client et l'Apprenant s'engagent à garder confidentiels les documents et informations dont ils auraient connaissance dans le cadre de la prestation objet du devis ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement, notamment l'ensemble des éléments figurant dans le devis transmis par IFI au Client. IFI s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires associés à la mise en œuvre de la prestation mentionnée dans le devis et aux financeurs, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Apprenants. Le Client accepte d'être cité par IFI comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise IFI à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références, à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, lors d'entretiens avec des tiers, de rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires, conventionnelles ou comptables l'exigeant.

13. Protection des données personnelles

Les informations recueillies permettent à IFI de proposer aux Clients une offre de prestations adaptées à leurs besoins et à leurs attentes, de gérer administrativement le parcours de formation de l'apprenant et de rendre compte de son activité de formation. Les informations relatives aux clients et aux apprenants seront conservées puis archivées le temps nécessaire à la réalisation de leur finalité et ceci conformément aux obligations qui en découlent en termes de délai de conservation (ex : formations ayant fait l'objet de financements spécifiques – type financements européens). Afin de faciliter leur traitement, les données peuvent faire l'objet d'une dématérialisation.

Les données collectées sont destinées aux personnels habilités d'IFI et, dans la stricte limite de la finalité citée ci-dessus. Elles sont susceptibles d'être transmises aux sous-traitants, partenaires d'IFI contribuant à la réalisation de cette finalité et financeurs des formations (ex : Conseils Régionaux, France Travail, OPCO...). Elles peuvent également, pour satisfaire aux obligations légales, conventionnelles et réglementaires, être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires en application des dispositions en vigueur au sein de ces organismes et autorités.

Conformément à la réglementation en vigueur, le client et l'apprenant disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de leurs données personnelles, ainsi que d'un droit à la limitation des traitements, d'un droit au retrait du consentement et, pour des motifs légitimes, d'un droit d'opposition. Ce droit peut être exercé auprès du Délégué à la protection des données (Data Protection Officer) d'IFI par mail dpo@ifipeinture.com ou par courrier postal adressé à IFI, 13 bis, route de Pessac, bâtiment D, CS 40053, 33692 MERIGNAC.

En cas de réclamations relatives au traitement des données personnelles et de l'exercice de ses droits, le Client ou l'apprenant peuvent saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 place de Fontenoy-TSA 80715 - 75 334 Paris cedex 07 (www.cnil.fr)

14. Médiation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel. IFI a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 51869/VM/2311, la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation. Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande : soit par écrit à : Sas Médiation Solution - 222 chemin de la bergère 01800 Saint Jean de Niost, soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr, soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :
- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom, l'adresse et le n° d'enregistrement de IFI chez Sas Médiation Solution
- Un exposé succinct des faits,
- Copie de la réclamation préalable,
- Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

15. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et IFI, à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux compétents seront saisis pour régler le litige.

FQ_conditions_vente_IFI_19/09/2025_C

